



LES TABLEAUX OG RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA

A compter des exercices clos au 31/12/2009, vous n'avez plus à fournir de bordereau papier pour la réalisation du dossier de gestion.

Ce formulaire est remplacé par la transmission électronique des tableaux OG en même temps que la liasse fiscale et ses annexes, conformément à la lettre de mission dont nous avons convenu ensemble.

Nous vous proposons dans cette notice une présentation de ces OG ainsi que des précisions pour vous expliciter leur usage et vous aider à leur préparation.

Le but est d'éviter des envois incomplets, entraînant des questions de notre part à la réception des fichiers EDI et ultérieurement lors de nos différents travaux.

POURQUOI LES OG ?

Ces tableaux OG ont été élaborés au plan national, selon le cahier des charges EDI-TDFC 2010. Ils sont standardisés et communs à tous les centres de gestion.

Vous pouvez en consulter le contenu sur le site www.edificas.fr et les télécharger sur notre site www.cedagelyon.fr dans la rubrique « téléchargements »

Au nombre de 9, ces tableaux OG sont indispensables pour répondre aux missions des centres de gestion envers leurs adhérents :

- Les **OG01, 06, 12 et 13** regroupent les renseignements nécessaires à la **réalisation du Dossier de Gestion [DG]**
- Les **OG02, 05, 06 et 08** rassemblent les informations utiles à l'**examen de cohérence et de vraisemblance [ECV]**
- L'**OG14** sert à remplir notre **mission de prévention des difficultés économiques et financières des entreprises**. Il permet également de connaître les faits significatifs de l'exercice et en cas de cessation d'activité (date, motif et modalités). **[DP] + [DG]**
- L'**OG91 (nouveau du millésime 2010)** concerne notre **mission de contrôle de TVA**. Cette mission permet à l'adhérent de bénéficier de la réduction de 3 à 2 ans du délai de prescription en matière de TVA. **[TVA]**

↳ Rappel : l'administration fiscale n'est pas destinataire des tableaux OG

ELEMENTS TECHNIQUES POUR LEUR TRANSMISSION

- *L'envoi de l'ensemble des tableaux OG est obligatoire, et doit nous parvenir en même temps que la liasse fiscale*
- *En cas d'envoi de rectificatif, 2 lignes du tableau OG00 vous permettent de nous indiquer s'il s'agit d'une déclaration rectificative et vous offre la possibilité de nous préciser par un commentaire la nature de cette rectification*
- *Pour les tableaux OG02, OG05, OG06 et OG08, il y a lieu de cocher la case "néant" lorsqu'aucune donnée n'est à mentionner*
- *Pour l'OG12, la 5^{ème} ligne « effectif exploitant au prorata du temps passé » doit toujours être renseignée : indiquer 1 pour un exploitant individuel, 2 si deux associés à temps plein etc.*
- *Pour l'OG14, la 1^{ère} question relative à la connaissance de faits pouvant remettre en cause la pérennité de l'entreprise appelle toujours une réponse : 1 (oui) ou 2 (non)*
- *L'OG13 " Renseignements comptables de l'année N -1" est à fournir uniquement pour les nouveaux adhérents*
- *L'OG91 "TVA collectée" est à fournir complété pour toutes les entreprises assujetties à la TVA*

OG01 : INFORMATIONS COMPTABLES [DG]

- ✓ Généré automatiquement par votre logiciel, nous vous demandons de bien vouloir vous assurer de sa cohérence chiffrée
- ✓ Ce tableau ne peut être remplacé par la balance : les données qu'il contient sont standardisées alors que la balance est spécifique à chaque cabinet
- ✓ Les montants «mouvements débit» et «mouvements crédit» sont les mouvements débiteurs et créditeurs sans les a nouveaux, ceux-ci sont compris dans les soldes fin d'exercice
- ✓ *Les nouvelles informations du millésime 2010 :*
 - en cours de production de services (comptes de racine 34)
 - stocks de produits finis (comptes de racine 35)
 - dotations aux amortissements sur charges financières (compte 6861)
 - dotations aux provisions financières (compte 6865)
 - dotations exceptionnelles aux amortissements (compte 6871)
 - dotations exceptionnelles aux provisions (compte 6875)

OG02 : RENSEIGNEMENTS ECONOMIQUES ANNUELS [ECV]

- ✓ Cocher la case "néant" lorsqu'aucune donnée n'est à mentionner
- ✓ Nous signaler tout changement survenu dans l'exercice de l'activité
- ✓ En cas de mise en location gérance du fonds, préciser à quelle date

OG05 : INFORMATIONS LIEES AUX ECV **DETAIL DES CHARGES MIXTES ET REINTEGRATIONS COMPTABLES EN DECOTE** **DIRECTE** [ECV]

- ✓ *Nouveauté 2010 : éclatement de l'ancienne fiche Avantages en nature ou OG05 en 3 tableaux OG : OG05, OG06 et OG08*
- ✓ Il y a lieu de cocher la case "néant" lorsqu' aucune donnée n'est à mentionner
- ✓ Mentionner dans ce nouvel OG05 les montants de prélèvements de marchandises, de charges mixtes (habitation, véhicule, impôts etc.), de frais financiers imputés à l'exploitant par un crédit des comptes de charges concernés

OG06 : INFORMATIONS LIEES AUX ECV **DETAIL DES REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS FISCALES** [DG] + [ECV]

- ✓ Cocher la case "néant" lorsqu' aucune donnée n'est à mentionner
- ✓ Indiquer dans les cases pré-libellées et/ou en "autres réintégrations ou déductions diverses" (nature à préciser) tous les montants réintégrés ou déduits de façon extra-comptable lors de la détermination de l'assiette BIC sur l'Etat 2033-B ou l'Etat 2058-C

OG08 : INFORMATIONS LIEES AUX ECV **DETAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES - COMPTE 791** [ECV]

- ✓ Cocher la case "néant" lorsqu' aucune donnée n'est à mentionner
- ✓ Mentionner notamment les avantages en nature et charges mixtes constatés par le compte 791

OG12 : AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPTABLES CONCERNANT L'ANNEE N [DG] *(regroupe les informations non incluses dans le tableau OG01)*

- ✓ La 5ième ligne « effectif exploitant au prorata du temps passé » doit toujours être renseignée : indiquer 1 pour un exploitant individuel, 2 si 2 associés à temps plein ...
- ✓ Apports : apports financiers de l'exploitant ou en capital pour les sociétés concernées
- ✓ Emprunts contractés : emprunts bancaires mais aussi toute augmentation d'un compte de racine 16 (cautions, crédit de stocks tabac par exemple)
- ✓ Découverts bancaires : solde créditeur du compte 512 (banques) + intérêts courus à payer en 5181

- ✓ Quote-part de subvention rapportée au résultat : montant inscrit en compte 777 par le débit du compte 139
- ✓ Franchise de TVA : cocher Oui ou Non si le CA est inférieur aux limites dont relève le dossier
- ✓ TVA due comprise dans les autres dettes : TVA à décaisser figurant en compte 445510 à la date de clôture de l'exercice
- ✓ Immobilisations : virement de compte à compte pour le Régime Simplifié d'Imposition car l'Etat 2033-C ne comporte pas de colonne diminution spécifique pour ce type de flux

OG13 : AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPTABLES CONCERNANT L'ANNEE N-1 [DG]

- ✓ A servir uniquement pour les nouveaux adhérents
- ✓ Ce tableau nous permet de reconstituer l'historique nécessaire à la réalisation du dossier de gestion

OG14 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PREVENTION DES DIFFICULTES ET LA CESSATION D'ACTIVITE [DP] + [DG]

- ✓ La 1ère ligne relative à la connaissance de faits pouvant remettre en cause la pérennité de l'entreprise doit toujours être renseignée : 1 (oui) ou 2 (non).
- ✓ Signaler en « faits significatifs intervenus sur l'exercice » les particularités de l'entreprise ou de l'exercice afin d'établir le commentaire du dossier de gestion : explications de l'évolution du CA, de la marge et des résultats - recommandations - perspectives etc.
- ✓ Mentionner le cas échéant, l'existence d'autres sources de revenus dans le foyer fiscal
- ✓ Apprécier la position débitrice du solde moyen du compte de l'exploitant ou des comptes courants des associés et si oui, l'existence d'une réintégration pour les frais financiers en résultant

OG91 : TVA COLLECTEE HT [TVA]

- ✓ A fournir complété pour toutes les entreprises assujetties à la TVA
- ✓ La dernière ligne « 44571 soldes des comptes de TVA collectée » doit correspondre par taux au solde de TVA collectée figurant au bilan :
 - pour une TVA sur les débits, il est en principe à 0
 - pour une TVA sur les encaissements, il doit s'agir de la TVA sur le « dû clients » inscrite au bilan à la date de clôture de l'exercice. Un rapprochement peut s'effectuer avec les créances clients (comptes 410 à 4164) et les lignes avances clients (comptes 4191 – 4196 – 4197) de la partie du tableau « corrections de l'exercice »